

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme de la Ville de Métis-sur-Mer

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 avril 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 17-109 modifiant divers éléments du règlement 08-37 relatif au plan d'urbanisme ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 17-110 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 17-111 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 08-39 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 17-112 modifiant divers éléments du règlement de construction numéro 08-41 ».
- Les objectifs de ces règlements sont de modifier les tracés de rues du développement de la Place des Marronniers, de permettre les habitations multifamiliales et des usages commerciaux dans la portion sud du développement de la Place des Marronniers, de modifier les articles portant respectivement sur les définitions, la dimension des bâtiments principaux, les revêtements extérieurs, les cantines, les garages et remises privés isolés, les serres privées, les abris de toile, les systèmes extérieurs de chauffage à combustion, les abris d'hiver, les matériaux d'un mur de soutènement, les matériaux d'une clôture, les aires de stationnement, l'entreposage de bois de chauffage, les installations d'élevage existantes, les amendes, le lotissement dans une courbe ainsi que de supprimer les articles portant respectivement sur les équipements de jeu, la protection des arbres lors de travaux, la hauteur des haies, la pente des allées d'accès, l'entretien des aires de stationnement et le reboisement des terres agricoles.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 1^{er} mai 2017 à 19h30, au bureau municipal de Métis-sur-Mer. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Les projets de règlements modifiant les règlements de zonage et de lotissement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ces projets de règlements et les plans peuvent être consultés au bureau municipal situé au 138, rue Principale à Métis-sur-Mer, aux heures normales d'ouverture.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est modifié :

- 1° par l'agrandissement de l'aire d'affectation *Commerciale (CMC)* le long de la Route 132 en direction ouest dans le secteur de la Place des Marronniers;
- 2° par le réaménagement des rues projetées dans le secteur de la Place des Marronniers.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 6 avril 2017.

PUBLIC NOTICE

To citizen interested in draft by-laws amending the by-laws for urban planning of the Town of Métis-sur-Mer

PUBLIC notice is given to the following:

- At a meeting held on April 3 2017, the Council adopted the draft by-law entitled "By-law #17-109 to amend various elements of by-law # 08-37 on the urban plan".
- At the same meeting, the Council adopted the first draft by-law entitled "By-law #17-110 to amend various elements of zoning by-law # 08-38".
- At the same meeting, the Council adopted the first draft by-law called "By-law #17-111 to amend various elements of subdivision by-law # 08-39".
- At the same meeting, the Council adopted the draft by-law called "By-law # 17-112 to amend various elements of the regulations of construction # 08-41".
- The objectives of these regulations are to change the alignments of roads at the Place des Marronniers, to allow multiple-family dwellings and commercial uses South of Place des Marronniers, to amend sections respectively about the definitions, the size of the main buildings, exterior siding, canteens, private isolated garages, private greenhouses, canvas shelters, outdoor combustion heating systems, as well as winter shelters, retaining wall materials, areas of parking, storage of firewood, existing breeding facilities, fines, subdivision in a curve as well as to remove sections respectively on exterior play area, the protection of trees during work, height of hedges, slope of access alleys, maintenance of parking lots and the reforestation of agricultural land.
- A public meeting of consultation will be held at the next meeting of the Council on May 1, 2017 at 7:30 pm, at the municipal office of Métis-sur-Mer. In this public meeting, a person designated by the Council will explain the draft by-laws and the consequences of their entry into force and hear people and organizations who wish to speak.
- The draft by-laws amending zoning and subdivision by-law contain terms which may be the subject of a referendum.
- These draft by-law and plans can be found at the municipal office at 138, rue Principale, Métis-sur-Mer, within the normal hours of opening.

Summary of the amendment of the urban plan

The urban plan is amended:

1. by the expansion of the commercial AREA (CMC) along Route 132, West part of Place des Marronniers;
2. by changing the alignments of roads at the Place des Marronniers;

Given at Métis-sur-Mer, this 6th day of April 2017.

Stéphane Marcheterre,
Director General and secretary-treasurer